

Alors que l'œnotourisme semble enfin décoller en France, élus, représentants de la filière viticole et du tourisme ont fait des propositions pour passer à la vitesse supérieure lors des 2<sup>es</sup> Rencontres de l'Anev.

# Structurer l'œnotourisme pour mieux le développer

① Jean Benoît KREMER

**"N**OUS avons un besoin très important de structuration de l'offre œnotouristique". Guillaume Lemièrre, directeur de la réglementation et du classement à Atout France, l'agence de développement touristique de la France a ainsi introduit les 2<sup>es</sup> Rencontres de la vigne et du vin. Comment rattraper notre retard et saisir les opportunités de l'œnotourisme face à une

une culture, un patrimoine qui n'existe pas dans les vignobles des nouveaux mondes" a précisé Patricia Picard, responsable œnotourisme à l'Assemblée des régions européennes viticoles et déléguée du Comité vins Rhône-Alpes. Pour François Patriat, sénateur de Côte d'Or, coprésident de l'Anev et ancien président de la Région Bourgogne, "Les structures en charge du tourisme sont trop balkanisées". Il a proposé de confier l'ensemble des compétences sur le tourisme aux Régions qui ont, depuis l'adoption de la



① De g. à d. : François Patriat, Patricia Picard, Florence Cathiard, Rachel Paillard et Philippe Massol lors du colloque de l'Anev au Sénat en juin dernier.

© Catherine Mousnier Paysan vigneron de Cognac

concurrence internationale de plus en plus féroce? C'était tout l'enjeu de la 2<sup>e</sup> édition de l'événement organisé par l'Anev (Association nationale des élus de la vigne et du vin) et les deux groupes d'études viticoles du Parlement, le 21 juin dernier au Sénat. Dans le public, de nombreux élus de territoires viticoles, des représentants de la filière viticole et du monde touristique.

## Organiser l'offre œnotouristique

Aujourd'hui, il ne s'agit plus d'attirer seulement les touristes français et européens dans le vignoble mais également les voyageurs plus lointains comme les Chinois. Heureusement, l'Europe a un avantage face à ses concurrents internationaux, "Il y a

loi NOTRe, l'exclusivité des compétences de développement économique. Voilà pour le pilotage politique. Mais la structuration de l'offre doit se faire également sur le terrain et elle a déjà commencé.

Notamment avec le lancement de la Cité du vin à Bordeaux, comme en a témoigné son directeur Philippe Massol et à travers l'inscription du vignoble champenois au patrimoine mondial de l'Unesco qui représente "une succession de petites choses invisibles qui donneront des résultats visibles demain" selon Rachel Paillard, conseillère régionale déléguée à la viticulture de la région Grand Est.

Autre élément structurant: le lancement du portail "visitfrenchwine.com" qui répertorie tous les vignobles de France et qui a

déjà attiré plus de 100000 visiteurs depuis son lancement il y a 6 mois. Pour Florence Cathiard, présidente du Conseil supérieur de l'œnotourisme (CSO) à l'origine du lancement du portail, il reste tout de même des efforts à faire comme transformer le site en véritable plate-forme de réservation œnotouristique. Mais pour l'instant, il manque des moyens pour aboutir.

## Des blocages à lever

Un manque de moyens, c'est aussi ce qu'a déploré Michel Bernard, président du cluster œnotourisme d'Atout France et trésorier du Cniv, le Comité national des interprofessions des vins d'appellations d'origine. Il a appelé les interprofessions viticoles à davantage s'impliquer dans la structuration et dans le financement de l'œnotourisme. Les autres freins ne sont pas financiers mais réglementaires, géographiques et culturels. Pour Thomas Montagne, président des Vignerons indépendants de France, plusieurs contraintes réglementaires découragent les investissements dans l'œnotourisme. La principale: l'impossibilité pour les vignerons d'avoir plus de 50000 € par an de chiffre d'affaires réalisé hors activité agricole. Karl O'Hanlon, coactionnaire du Château des Carasses et du Château de Saint Pierre de Serjac a par ailleurs dénoncé une interprétation trop stricte de la loi dans certains cas et demandé un assouplissement de la législation concernant la signalétique. Pour Joël Boueilh, président de la Cave de Plaimont et membre de la Confédération des coopératives viticoles (CCVF), le blocage principal est avant tout la notoriété de son territoire. La cave de Plaimont a donc investi dans un ancien monastère et cherche à associer vin, patrimoine, gastronomie et festivals de musique pour attirer les touristes dans le Gers et leur faire déguster des appellations qu'ils ne connaissent pas forcément. Enfin, Marc Jonas, consultant en œnotourisme, a soulevé le problème du manque de dialogue entre le monde du vin et celui du tourisme, deux mondes très différents mais qui doivent travailler ensemble.

En conclusion, Philippe A. Martin, député de la Marne et coprésident de l'Anev a appelé la filière viticole et les élus à jouer leur rôle respectif pour soutenir le développement de l'œnotourisme, "une exigence indispensable pour renforcer l'ancrage culturel du vin en France".